

**Complément d'avis n° 2021/03-05
relatif à l'accréditation de
l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire
et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
(ONIRIS)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n° 2021/03-05 concernant la transmission d'un plan d'actions pour mettre en œuvre la recommandation suivante : « Rassembler les démarches qualité multiples et éclatées, développées dans les composantes de l'école, autour d'un système qualité structuré, fondé sur une politique qualité claire et explicite, et reconnu par tous les personnels et les étudiants. »

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique ;
- Vu la note de synthèse établie par Nathalie CAYOT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 avril 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 avril 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON